



Assemblée Générale Mixte 2023

25 mai 2023

Denis Kessler
Président

Disclaimers

Généralités

Les chiffres présentés dans cette présentation peuvent ne pas correspondre exactement aux totaux des tableaux et du texte. Les pourcentages et les variations en pourcentage sont calculés sur des chiffres complets (y compris les décimales) ; par conséquent, le document peut contenir des différences non significatives dans les sommes et les pourcentages en raison des arrondis. Sauf indication contraire, les sources pour le classement des entreprises et les positions sur le marché sont internes.

Déclarations prévisionnelles

Ce document contient des déclarations, hypothèses et informations prévisionnelles sur la situation financière, les résultats, les activités, la stratégie, les plans et les objectifs de SCOR, notamment en ce qui concerne les projets actuels ou futurs de SCOR.

Ces déclarations sont parfois identifiées par l'utilisation du futur ou du mode conditionnel, ainsi que par des termes tels que "estimer", "croire", "anticiper", "s'attendre à", "avoir pour objectif de", "avoir l'intention de", "prévoir de", "aboutir à", "devoir" et autres expressions similaires.

Il convient de noter que la réalisation de ces objectifs et de ces déclarations, hypothèses et informations prévisionnelles dépend des circonstances et des faits qui se produiront à l'avenir.

Aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation de ces déclarations, hypothèses et informations prévisionnelles. Ces déclarations, hypothèses, et informations prévisionnelles ne sont pas des garanties de performance à venir. Les déclarations, hypothèses et informations prévisionnelles (y compris sur des objectifs) peuvent être influencées par des risques connus ou non, des incertitudes identifiées ou non, et d'autres facteurs susceptibles de modifier sensiblement les résultats, les performances et les réalisations futurs, prévus ou attendus par SCOR.

En particulier, il convient de noter que l'impact de la crise du Covid-19 sur les activités et résultats de SCOR ne peut pas être évalué avec précision, compte tenu notamment de l'incertitude liée à l'évolution de la pandémie, à ses effets sur la santé et l'économie, ainsi qu'aux effets possibles de futures décisions gouvernementales ou évolutions juridiques dans ce contexte.

En outre, l'impact de l'invasion russe et de la guerre en Ukraine sur les activités et résultats de SCOR ne peut pas être évalué avec précision à ce stade, compte tenu de l'incertitude liée à l'ampleur et à la durée du conflit, et à ses répercussions.

Par conséquent, toutes les évaluations, toutes les hypothèses et, plus généralement, tous les chiffres présentés dans ce document sont nécessairement des estimations basées sur des analyses évolutives, et comprennent un large éventail d'hypothèses théoriques, qui sont très évolutives.

Ces points d'attention portant sur les déclarations prévisionnelles sont d'autant plus essentiels que l'adoption de la norme IFRS 17, qui est une nouvelle norme comptable, entraîne des changements comptables majeurs pour SCOR – dont l'impact ne peut être totalement apprécié ab initio (voir ci-dessous).

Les informations relatives aux risques et incertitudes pouvant affecter l'activité de SCOR sont présentées dans le Document d'Enregistrement Universel 2022 déposé le 14 avril 2023 sous le numéro D.23-0287 auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) qui est disponible sur le site Internet de SCOR www.scor.com

En outre, ces déclarations, hypothèses et informations prévisionnelles ne sont pas des "prévisions de bénéfice" au sens de l'article 1 du règlement délégué de la Commission (UE) 2019/980.

SCOR n'a pas l'intention de, et ne s'engage en aucun cas à, compléter, mettre à jour, actualiser, revoir ou changer ces déclarations, hypothèses et informations prévisionnelles, que ce soit au résultat d'informations nouvelles, d'évènements futurs, ou pour quelque autre raison que ce soit.

Informations financières

Les informations financières du Groupe contenues dans cette présentation sont préparées sur la base des IFRS et des interprétations publiées et approuvées par l'Union Européenne.

La norme IFRS 17 est une nouvelle norme comptable applicable aux contrats d'assurance et de réassurance. La norme IFRS 17 a remplacé la norme IFRS 4 depuis le 1er janvier 2023. L'adoption de la norme IFRS 17 entraîne des changements comptables majeurs pour SCOR. Les évaluations, hypothèses, estimations et attentes en application de la norme IFRS 17, ou en lien avec son adoption, présentées dans ce communiqué de presse reflètent la vision qu'a SCOR, actuellement, de l'impact d'IFRS 17. Aucune garantie ne peut être donnée quant à leur exactitude : elles sont susceptibles d'évoluer, y compris de façon significative, au cours de l'année 2023. En conséquence, il convient de ne pas se fier indûment à ces évaluations, hypothèses, estimations ou attentes.

Sauf indication contraire, les postes du bilan, du compte de résultat et les ratios de l'exercice précédent n'ont pas été reclassés.

Le calcul des ratios financiers (tels que la Valeur Économique par action, le rendement des investissements, le rendement des actifs investis, le ratio de dépenses de gestion du groupe, le rendement des capitaux propres et le ratio combiné net) est détaillé dans les annexes de la présentation des résultats financiers du premier trimestre 2023 (page 19).

Les résultats financiers pour l'exercice clos au 31 décembre 2022 inclus dans la présentation ont été audités par les commissaires aux comptes de SCOR. Sauf indication contraire, tous les chiffres sont présentés en euros.

Les résultats financiers pour l'exercice clos du premier trimestre 2023 inclus dans ce document n'ont pas été audités. Sauf indication contraire, tous les chiffres sont présentés en euros. Tout chiffre pour une période postérieure au 31 mars 2023 ne doit pas être considéré comme une prévision des résultats financiers attendus pour ces périodes.

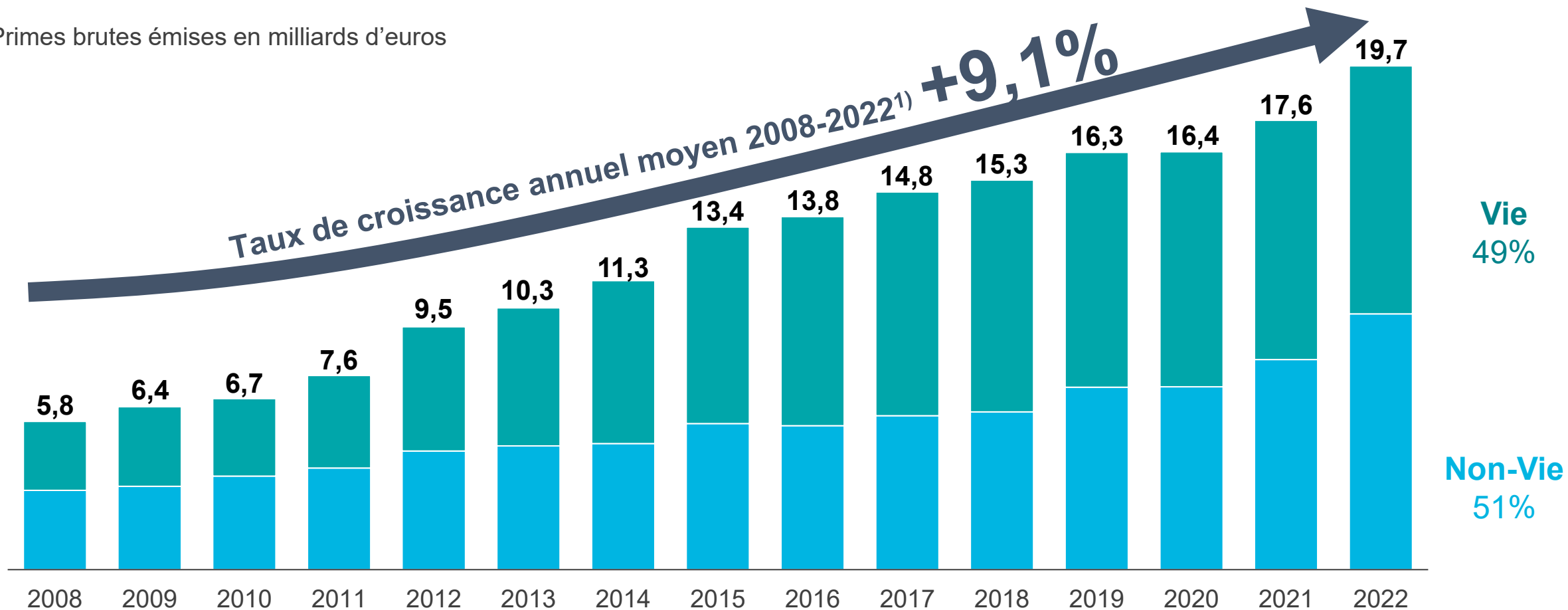
Sauf mention contraire, tous les chiffres sont présentés à taux de change constants au 31 décembre 2022.

Le ratio de solvabilité n'est pas une valeur auditée par les commissaires aux comptes de la Société.

Une entreprise en croissance

SCOR affiche une croissance soutenue, s'appuyant sur un portefeuille de risques équilibré entre réassurance vie et (ré)assurance de dommages et de responsabilité

■ Primes brutes émises en milliards d'euros

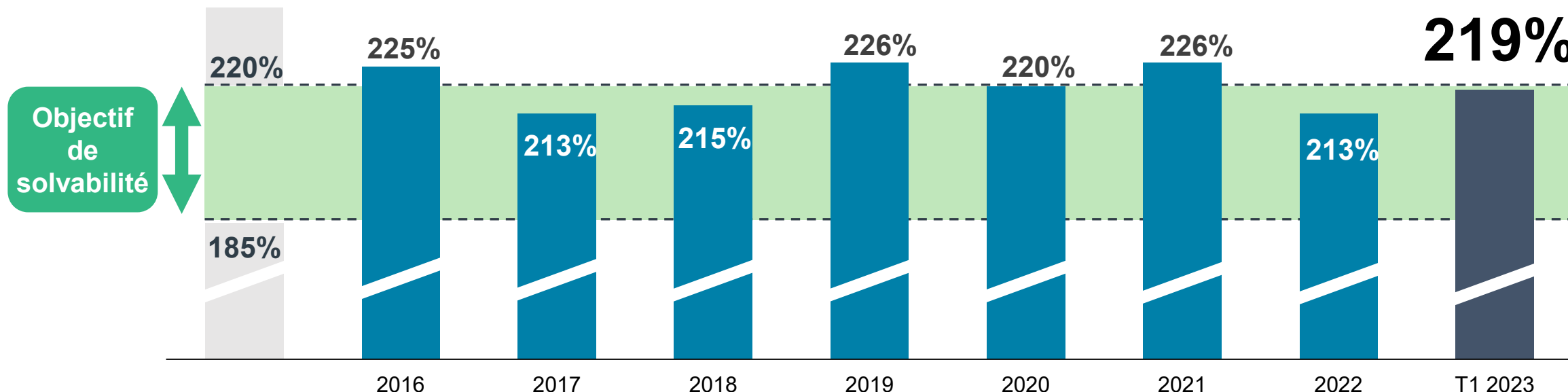


SCOR est un réassureur dynamique et optimalement diversifié

Une entreprise solvable

SCOR affiche une solvabilité optimale, démontrant année après année sa capacité à absorber des chocs de toute nature

Ratio de solvabilité de SCOR calculé avec le modèle interne du Groupe (en %)



Chocs



Incendie de Fort McMurray
Révision du taux Ogden

Ouragans Harvey Irma Maria
Réforme fiscale américaine
Dépréciation du dollar

Ouragan Michael
Ouragan Florence
Incendies en Californie
Typhon Jebi
Typhon Trami

Typhon Faxai
Typhon Hagibis
Ouragan Dorian

Pandémie de Covid-19
Ouragan Laura
Ouragan Sally
Midwest Derecho

Tempête hivernale Uri
Ouragan Ida
Inondations en Europe

Guerre en Ukraine
Hausse de l'inflation
Ouragan Ian
Sécheresse au Brésil

Séismes en Turquie

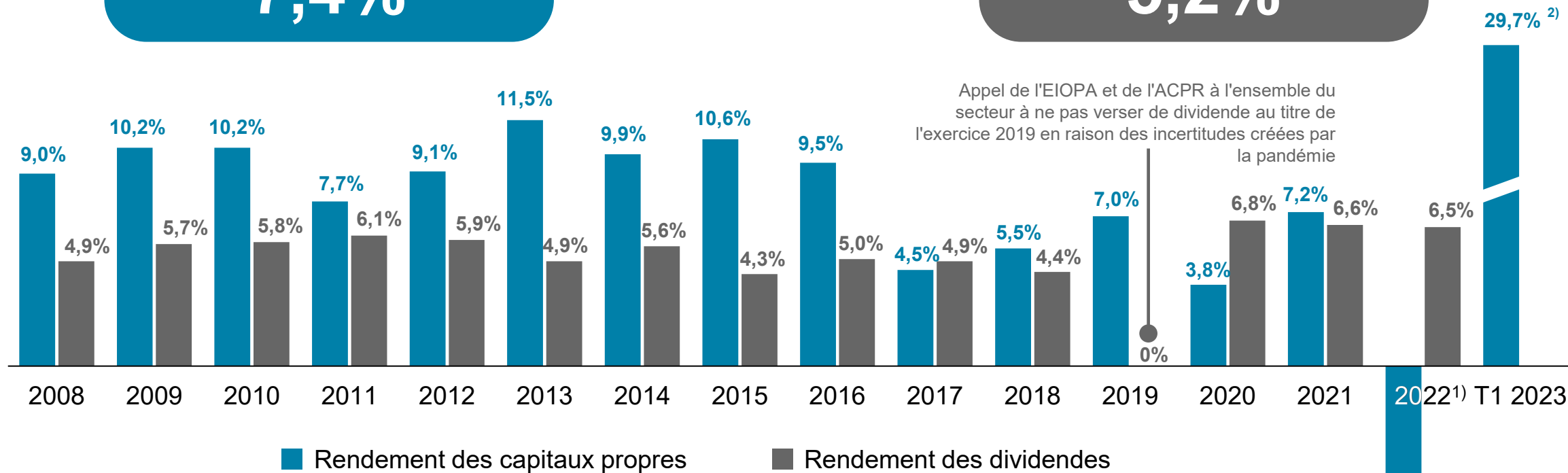
SCOR est un réassureur hautement solvable

Une entreprise rentable

Les performances élevées dégagées par SCOR durant les 15 dernières années attestent de la pertinence de son modèle économique

**Rendement moyen
des capitaux propres
2008-2022
7,4%**

**Rendement moyen
des dividendes
2008-2022
5,2%**



1) Dividende de EUR 1,40 par action soumis au vote de l'assemblée générale
2) Taux de rendement annualisé des capitaux propres mesuré selon la norme comptable IFRS 17

**Une entreprise engagée en faveur du
climat et de la transition énergétique**

SCOR joue depuis longtemps un rôle de premier rang en faveur d'un développement durable et responsable

- Accompagnement de la transition énergétique par une intégration ESG des deux côtés du bilan (politique de souscription / politique de placements)
- Soutien à la prise de conscience autour du changement climatique
- Réduction du déficit de couverture (ré)assurantielle dans le monde
- Soutien important à la science, à l'innovation et à la recherche



**Une entreprise dont la Valeur Économique
est désormais reconnue grâce à la
nouvelle norme comptable IFRS 17**

2023 marque le passage à la norme comptable IFRS 17, véritable saut quantique pour l'industrie de la réassurance en général et pour SCOR en particulier

Valeur Économique de SCOR mesurée selon le référentiel comptable IFRS 17

EUR 9,8 milliards



Au 31/03/2023

EUR 54

Valeur Économique
par action

- Ce nouveau référentiel reflète la valeur économique du portefeuille de risques du Groupe, tout particulièrement en réassurance vie
- La Valeur Économique de SCOR au 31 mars 2023, s'élevant à EUR 9,8 milliards, atteste de la pertinence des choix stratégiques effectués au long des années passées
- La réassurance vie est une activité fortement génératrice de valeur économique
- Cette valeur est désormais pleinement reconnue dans les comptes du Groupe, ce qui n'était pas le cas avec la précédente norme comptable IFRS 4

En vue de cette transition comptable, SCOR a procédé en 2022 à une réallocation de son portefeuille de réserves entre réassurance vie et réassurance de dommages et de responsabilité

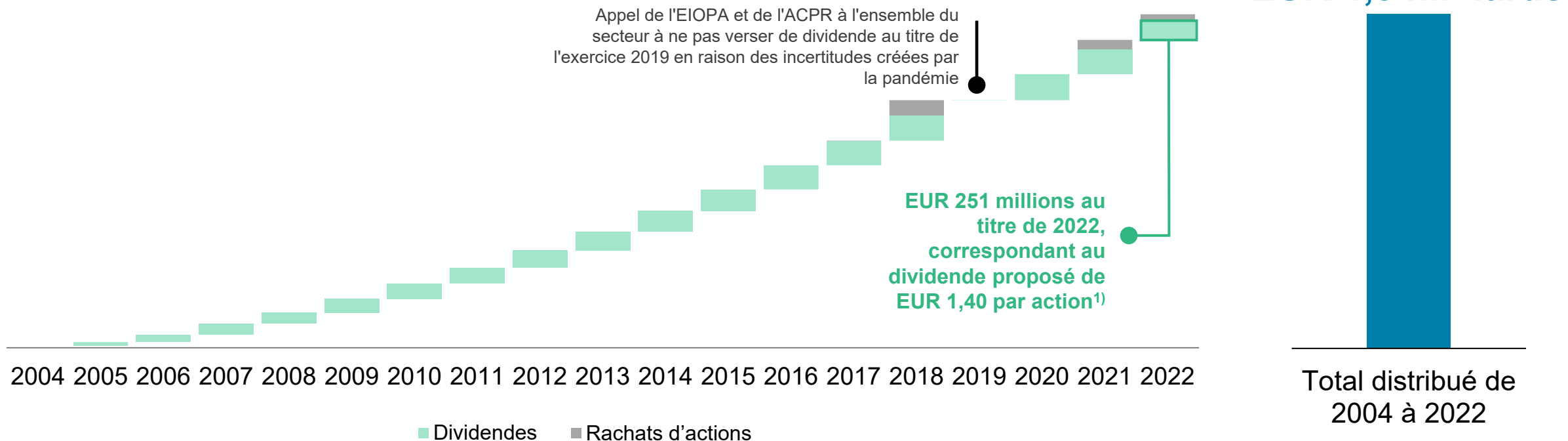
- SCOR disposait d'excédents de réserves en réassurance vie qui ont été allouées en 2022 à l'activité de (ré)assurance de dommages et de responsabilité, dans un souci de prudence de long terme
- L'année 2022 a par ailleurs été marquée par des chocs majeurs et une sinistralité exceptionnellement élevée (sécheresse historique au Brésil, ouragan Ian aux Etats-Unis, inondations en Australie, conflit en Ukraine, surmortalité liée à la poursuite de la pandémie de Covid-19...)
- Ceci explique la perte nette de EUR -301 millions enregistrée par le Groupe l'année dernière, en dépit de la solide performance dégagée au quatrième trimestre. Malgré la perte comptable enregistrée en 2022, le Groupe dispose d'une assise financière solide et d'un ratio de solvabilité dans le haut de la plage optimale
- Le conseil d'administration est confiant dans les perspectives futures de SCOR et dans la capacité du Groupe à poursuivre sa création de valeur. Ceci le conduit à proposer un dividende de EUR 1,40 par action au titre de l'année 2022, qui est soumis à votre approbation lors de cette Assemblée Générale¹⁾

Ayant confiance dans son développement, SCOR poursuit sa politique active de rémunération de ses actionnaires

Proposition de dividende de EUR 1,40 par action au titre de l'exercice 2022, soumise au vote des actionnaires lors de cette Assemblée Générale¹⁾

Dividendes distribués et rachats d'actions depuis 2004²⁾

(en milliards d'euros)



1) Conformément à la décision prise par le conseil d'administration du 1er mars 2023 ayant arrêté les comptes sociaux et les comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2022. Le conseil propose de fixer la date de détachement du dividende au 30 mai 2023 et sa date de mise en paiement au 1er juin 2023

2) Dividendes datés des exercices au titre desquels ils sont payés, rachats d'actions datés des années de leur mise en œuvre

Notre entreprise est portée par trois développements très favorables, tant au passif qu'à l'actif

① **Poursuite de la phase positive du cycle de réassurance de dommages et de responsabilité**

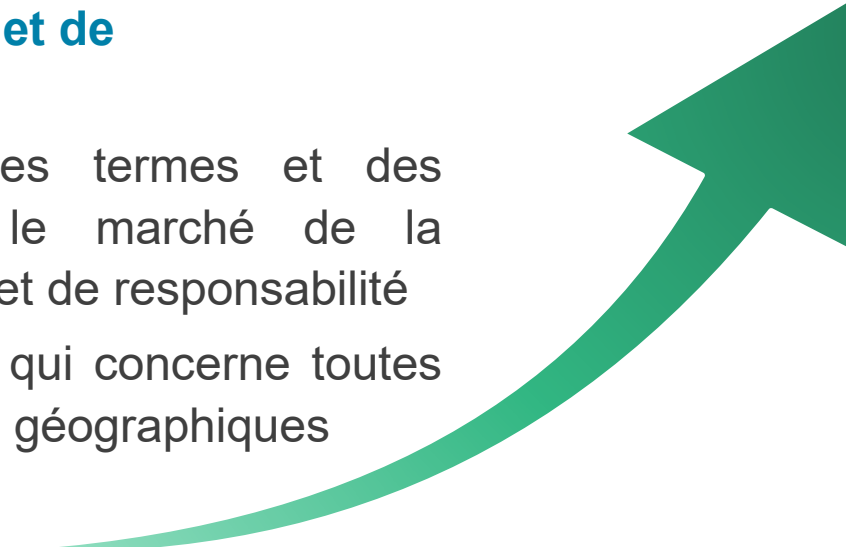
- Une amélioration forte des termes et des conditions tarifaires sur le marché de la réassurance de dommages et de responsabilité
- Un phénomène généralisé, qui concerne toutes les lignes d'affaires et zones géographiques

② **Estompement très marqué de la surmortalité associée à la pandémie de Covid-19**

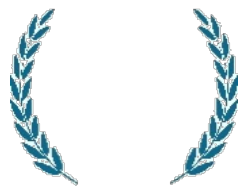
- Forte atténuation des effets du phénomène pandémique
- Réduction nette de la sinistralité afférente en réassurance vie

③ **Hausse des taux d'intérêt**

- Changement radical des conditions financières dont les réassureurs bénéficient à l'actif, après 15 ans de taux très bas
- Accroissement marqué de la contribution financière des investissements au résultat dégagé par les réassureurs
- Impact différé de la remontée des taux sur le résultat net



SCOR est très bien positionné pour tirer parti de ces perspectives positives



Une franchise de premier rang

Réputation de tout premier ordre sur le marché

Fonds de commerce profond partout dans le monde, avec près de 5 200 clients sur les cinq continents

(Ré)assureur actif sur la quasi-totalité des lignes d'affaires

Entreprise qui porte les risques et qui fixe les prix et conditions tarifaires

Savoir-faire technique et expertise reconnus



Une plateforme globale efficace

Réservoir de talents riche et profond au niveau mondial, avec près de 3 500 collaborateurs

Outils technologiques performants



Un bilan résilient

Niveau de solvabilité optimal

Portefeuille de risques très diversifié

Niveau de liquidité élevé

Notation financière élevée



Une gouvernance efficace

Décisions prises en temps et en heure

Administrateurs profondément impliqués dans les débats

Dossiers examinés en profondeur au conseil d'administration et au sein de ses différents comités

La preuve: SCOR a dégagé d'excellents résultats au premier trimestre 2023, avec un résultat net de EUR 311 millions

SCOR a enregistré une performance très solide au T1 2023, dépassant son objectif de création de valeur et atteignant son objectif de solvabilité

Taux de croissance annualisé de la Valeur Économique¹⁾ du Groupe de 27,7 % à hypothèses de taux d'intérêt et taux de change constantes par rapport au 31 décembre 2022

bien supérieur à l'objectif de 7% au-dessus du taux sans risque



Ratio de solvabilité du Groupe de 219 % au 31 mars 2023

dans la partie haute de la plage de solvabilité optimale de 185 % à 220 %



Les conditions sont réunies pour que SCOR continue à tirer parti au mieux de ce nouvel environnement

Un nouveau directeur général

- Le conseil d'administration de SCOR a décidé à l'unanimité de nommer un nouveau directeur général
- Il s'agit de M. Thierry Léger, un réassureur confirmé, expérimenté, maîtrisant parfaitement aussi bien la réassurance vie que la réassurance de dommages et de responsabilité
- Il dirige le comité exécutif et a la responsabilité de la gestion du Groupe depuis le 1^{er} mai 2023
- En complément de cette nomination, le conseil d'administration vous propose d'élire Thierry Léger administrateur

Un nouveau plan stratégique

- La mission de Thierry Léger est de conforter la place de SCOR dans le groupe de tête des réassureurs mondiaux
- Thierry Léger a la charge d'élaborer un plan stratégique 2024-2026, s'inscrivant dans le nouveau référentiel comptable IFRS 17, qui définira les voies et moyens optimaux pour créer de la valeur
- Ce plan sera présenté par Thierry Léger et le *management* lors de la Journée Investisseurs le 7 septembre 2023

Les conditions sont réunies pour que SCOR poursuive sa « *success story* »



Assemblée Générale Mixte

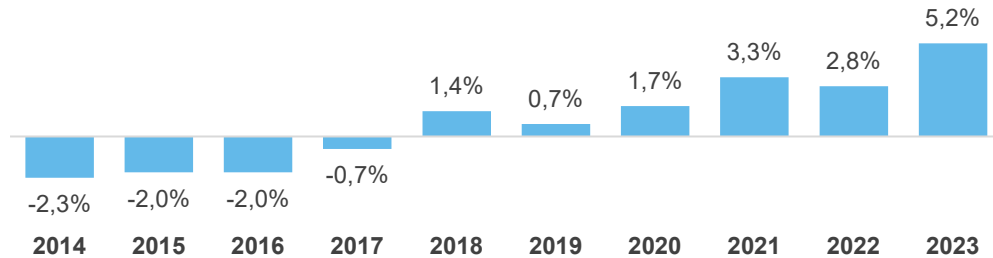
25 mai 2023

Thierry Léger
Directeur Général

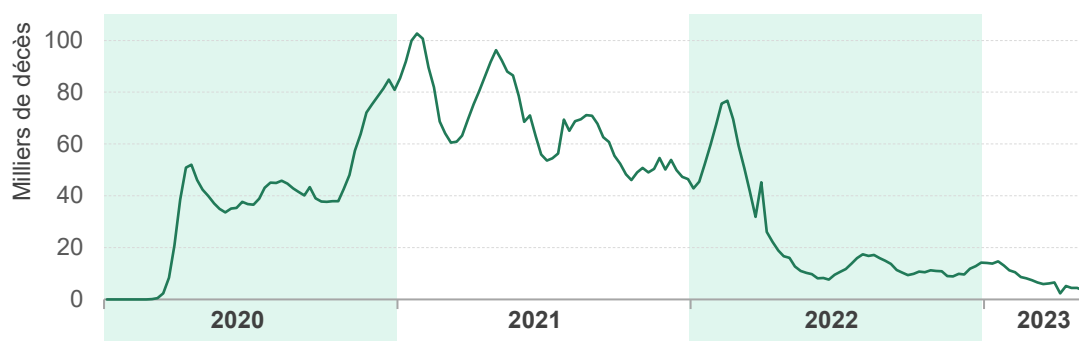
**SCOR poursuit son élan et adapte son modèle
économique pour maximiser la création de valeur**

L'environnement est le plus porteur des vingt dernières années

Evolution des prix lors des renouvellements non-vie, pour les principaux réassureurs¹



Evolution des décès hebdomadaires du COVID-19 dans le monde²



- L'environnement actuel, volatil et complexe, est à l'origine d'une demande croissante
- En Vie & Santé, le secteur bénéficie d'une baisse de la sinistralité liée au COVID-19³
- En Dommages et Responsabilité, la phase positive du cycle, marquée par une amélioration des termes et conditions tarifaires pour les réassureurs, devrait se poursuivre dans toutes les zones géographiques et la plupart des branches d'activité
- La hausse des taux de réinvestissement accroît fortement la contribution financière des investissements
- L'environnement est porteur d'opportunités de création de valeur, mais exige également une adaptation des produits et une résilience accrue de la part des réassureurs

SCOR dispose de quatre atouts majeurs construits au cours des vingt dernières années grâce aux piliers stratégiques du Groupe

Quatre atouts majeurs

1

Franchise de premier rang

2

Collaborateurs compétents et engagés

3

Bilan résilient

4

Développement durable au cœur de la « raison d'être »

Piliers stratégiques

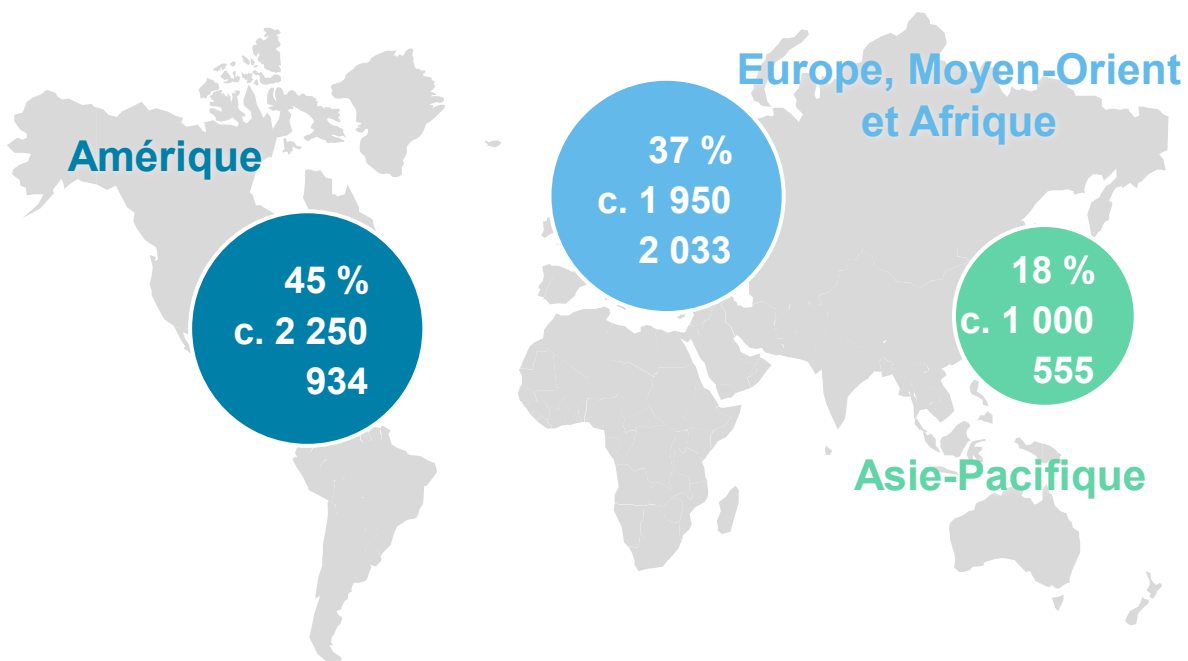
Appétence au risque contrôlée

Diversification forte

Protection efficace du capital

Franchise solide

1 SCOR bénéficie d'une franchise de premier rang



Taille de la bulle proportionnelle à la répartition des primes brutes



- Relations de long terme avec c. 1 400 **cédantes** et c. 3 800 **entreprises**
- Accès à **tous les placements de réassurance**, partout dans le monde, pour toutes les branches
- **Présence globale** à travers 35 bureaux, opérant dans 160 pays
- **Gamme complète de produits** dans le domaine de la (ré)assurance Vie et Non-Vie, tant pour les risques traditionnels que pour les risques émergents
- Offre de **couvertures structurées**, une **gestion de capital** pour tiers et des **services innovants**

2 SCOR emploie des collaborateurs compétents et engagés

Savoir, capital intellectuel et expertises techniques des équipes sont clés pour le succès de SCOR

- SCOR réunit des compétences et profils variés : actuaires, *data scientists*, souscripteurs, modélisateurs, ingénieurs
- SCOR a accumulé des connaissances et des données au fil de ses 50 années d'existence
- SCOR continue à acquérir et à développer de nouvelles expertises (e.g. intelligence artificielle, développement Web full stack)

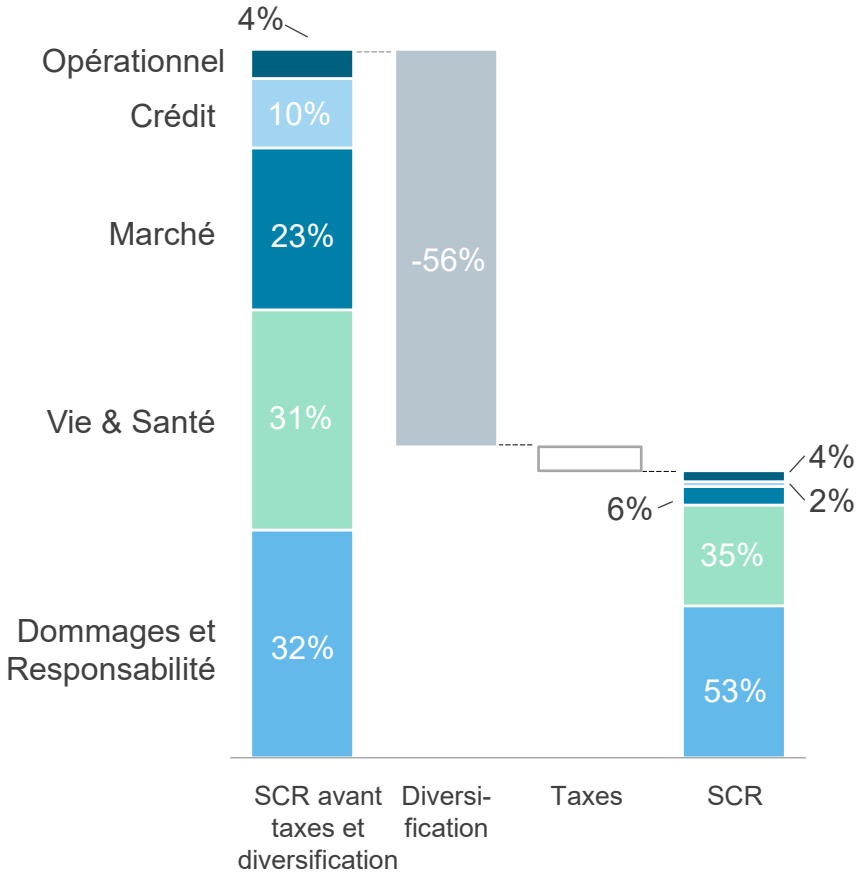
La « Raison d'être » de SCOR au cœur de l'engagement de ses collaborateurs

- SCOR protège la société, qui lui transfère une partie de ses risques. Le métier du réassureur est de les agréger et de les gérer pour créer de la valeur
- Le Groupe poursuit une mission d'importance, qui rassemble les collaborateurs et attire les talents
- SCOR contribue activement à la lutte contre le réchauffement climatique et accompagne ses clients dans la transition énergétique

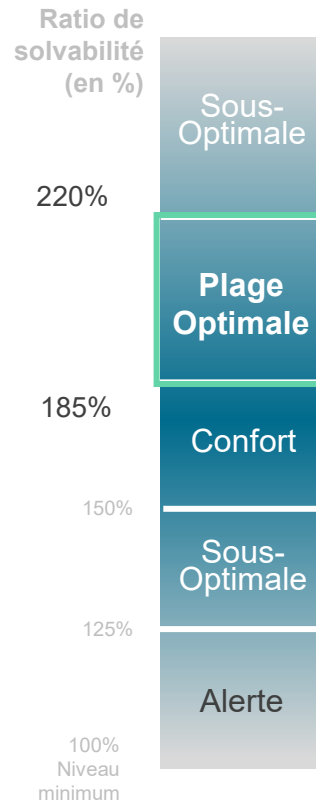
3 SCOR bénéficie d'un bilan résilient

Diversification élevée

SCR au 31 décembre 2022



Pilotage du ratio de solvabilité, niveau de sécurité équivalent à AA



Notation S&P :

A+
Perspective stable

Notation Moody's :

A1
Perspective stable

Notation Fitch :

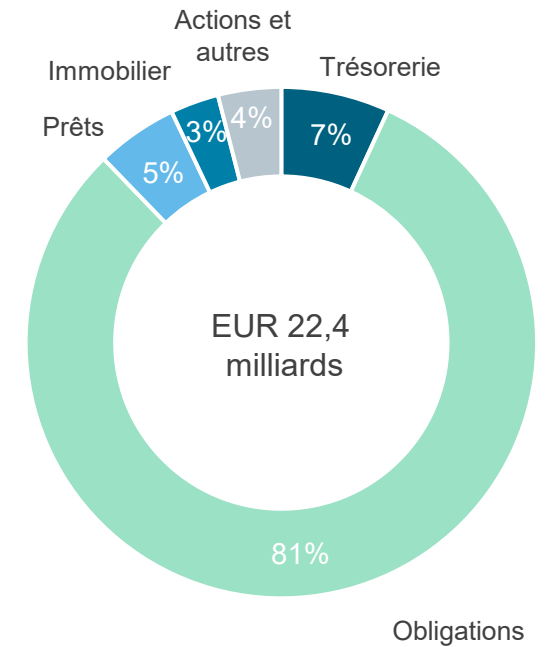
A+
Perspective stable

Notation AM Best :

A
Perspective stable

Portefeuille d'actifs prudent

Actifs investis au 31 mars 2023
(en %)



4 SCOR franchit une nouvelle étape dans la mise en œuvre de mesures en faveur du climat et de la transition énergétique

Nouvelle politique sur le gaz

SCOR exclura l'assurance et la réassurance facultative spécifiquement dédiées à des projets¹ de développement de nouveaux champs gaziers.

Nouvelle politique sur le pétrole et le gaz en Arctique

SCOR exclura l'assurance et la réassurance facultative spécifiquement dédiées à l'exploration et la production de pétrole et de gaz ainsi que les projets d'infrastructure dédiées s'y rapportant dans la région du Programme de Surveillance et d'Évaluation de l'Arctique (PSEA), à l'exception de la région arctique norvégienne.

Nouvelle politique sur les sables bitumeux

SCOR ne fournira plus de nouvelles couvertures d'assurance ni de réassurance facultative spécifiquement dédiées à des opérations¹ liées aux sables bitumeux (extraction et upgraders). SCOR n'augmentera pas non plus les couvertures déjà existantes.

Nouvelle politique sur le charbon thermique

SCOR exclura l'assurance et la réassurance facultative spécifiquement dédiées à de nouveaux projets d'infrastructures dédiées aux mines de charbon thermique (exemples : installations portuaires, systèmes de traitement et de manutention).

SCOR ne souscrira plus de nouvelles affaires spécifiquement dédiées :

- à des mines produisant du charbon thermique ;
- à des centrales à charbon sans dispositif de capture et de stockage du CO₂.

25 | 1. Des exceptions pourront être accordées pour l'assurance ou la réassurance facultative d'assurés ayant une stratégie vérifiée et alignée avec un plan de transition Net Zero crédible, reposant (i) sur l'initiative Science-based Targets (SBTi) pour le secteur de l'exploration et de la production du pétrole et du gaz, lorsque le cadre sera disponible, ou (ii) sur des recommandations de fixation de cibles fondées sur la science comparables émises par un organisme tiers pour ce même secteur.

Pour son prochain plan stratégique, SCOR continuera à se donner deux objectifs d'égale importance : la création de valeur et la solvabilité

**Croissance de la Valeur
Économique¹**

Ratio de solvabilité

Vie & Santé

- Exploitation de tout le potentiel d'une plateforme de premier plan
- Création de valeur via la CSM : futurs cash-flows attractifs et stables

Dommages & Responsabilité

- Développement d'un portefeuille de risques équilibré et rentable
- Génération de capital et de liquidité

Investissements

- Stratégie prudente tirant parti de la hausse des taux de réinvestissement
- Maintien d'une liquidité élevée

Services et produits à rémunération fixe (« fee income »)

- Monétiser la franchise, l'expertise et les services du Groupe

SCOR exploitera pleinement sa plateforme de réassurance Vie & Santé pour générer des cashflows attractifs et stables

Facteurs de différenciation

Expertise de souscription

Solutions innovantes et développement de produits

Services digitaux offerts aux clients

Orientations pour l'activité Vie & Santé

Exploitation de la franchise

- Exploitation du positionnement de leader aux Etats-Unis (connaissance approfondie et long historique de données) et expansion en Europe continentale et en Asie
- Equilibre de l'activité, tant géographique que par ligne de métier – la mortalité, la morbidité et la longévité

Pilotage de la performance et de l'allocation du capital

- Diversification et profitabilité accrues, grâce à une allocation pro-active du capital

Cashflows

- Gestion disciplinée des risques en cours ("inforce") afin de sécuriser des cashflows attractifs et stables

Extension des sources de revenus

- Services, nouveaux produits et « risk partnerships »

SCOR tirera pleinement parti du cycle de réassurance Dommages et Responsabilité pour améliorer son profil de risque et maximiser la création de valeur

Facteurs de différenciation

Expertise de souscription

Gamme complète de produits

Déploiement de capacités significatives

Orientations pour l'activité Dommages et Responsabilité

Pilotage dynamique de l'allocation de capital

- Maximiser la rentabilité technique, réduire l'intensité en capital du portefeuille et gérer activement le cycle de manière granulaire

Diversification accrue

- Application stricte du cadre de gestion des risques (« risk framework »), contrôle des expositions et recours à la rétrocession afin d'améliorer l'équilibre global du portefeuille

Assurance de spécialités

- Poursuite du développement d'une plateforme complémentaire de l'activité de réassurance

Solutions structurées

- Accélération du développement des produits sur-mesure, en particulier les solutions à faible besoin en capital

SCOR continuera sa stratégie d'investissement prudente tout en maintenant un niveau de liquidité élevé

Facteurs de différenciation

Stratégie d'investissement prudente

Liquidité

Gestion pour compte de tiers

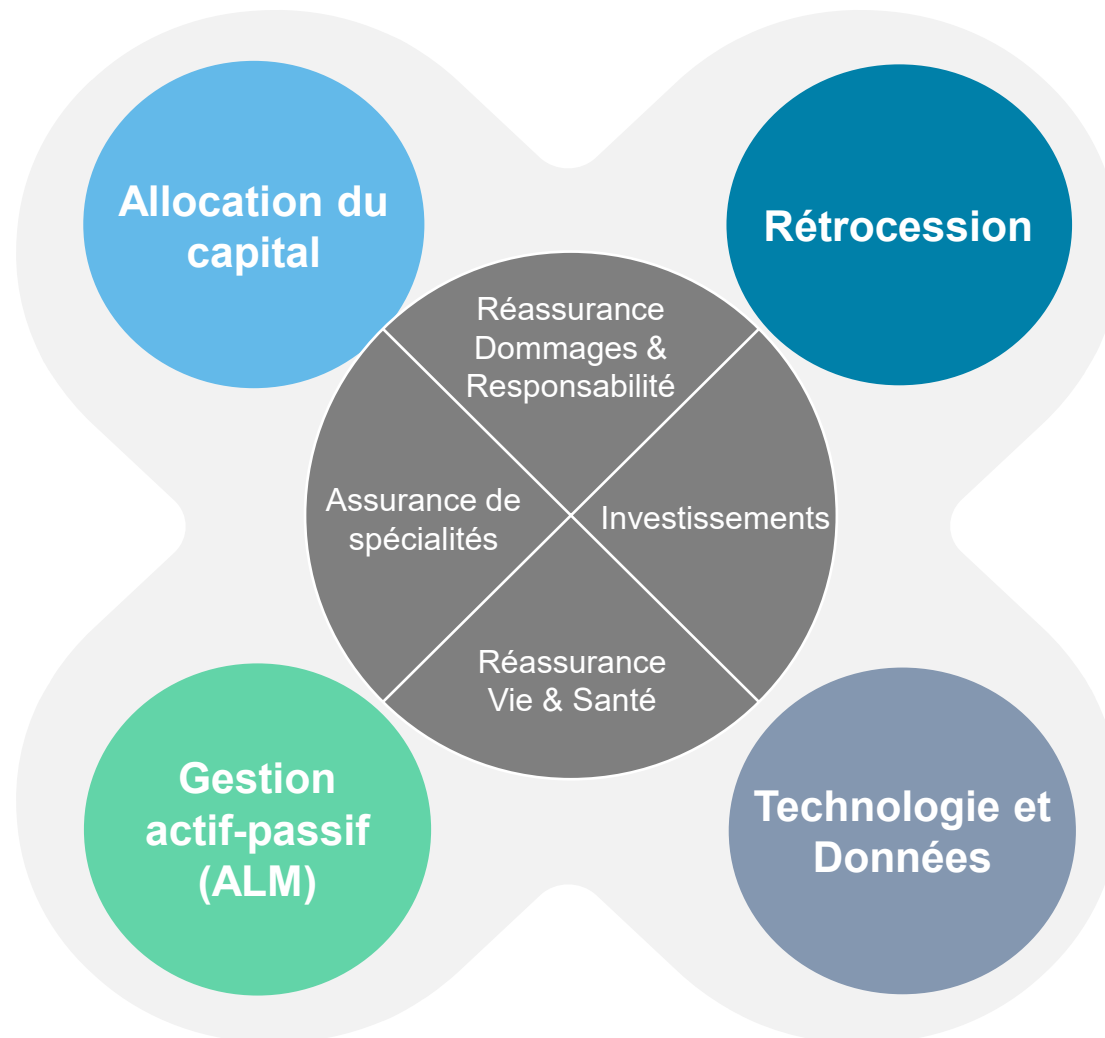
Orientations pour l'activité d'investissement

- Portefeuille obligataire liquide de très bonne qualité
 - Principe strict de congruence en devises entre les actifs et les passifs
 - Duration relativement courte du portefeuille d'actifs qui permet de bénéficier plus rapidement de la hausse des taux de réinvestissement
-
- Niveau de liquidité élevé
 - EUR 9,3¹ milliards de cash-flows financiers attendus au cours des 24 prochains mois
-
- c. EUR 5 milliards d'actifs sous gestion pour compte de tiers, dont c. EUR 3 milliards d'« Insurance-Linked Securities » (ILS)
 - Renforcement de l'offre durable ou promouvant des caractéristiques environnementales et sociales
 - Poursuite de la croissance sur cette activité

SCOR renforcera quatre leviers de création de valeur

Mesure des performances économiques et pilotage de l'allocation de capital plus fins et plus dynamiques afin de maximiser la valeur économique

Gestion actif-passif plus fine exploitant la granularité des données disponibles suite à la transition vers IFRS 17



Rétrocession plus centralisée et accélération de « Risk Partnerships » : gestion du bilan, de la diversification, de l'intensité de capital et génération de revenus fixes

Plateforme de gestion des données centralisée avec une gouvernance rigoureuse : unique référentiel et support commun à toute la gestion du portefeuille de risques

SCOR est bien positionné et continue de faire évoluer son modèle

SCOR est en position de force pour tirer parti du marché actuel afin de maximiser la création de valeur

- Une franchise de premier rang
- Des collaborateurs compétents et engagés
- Un bilan résilient
- Développement durable au cœur de la « raison d'être »

SCOR adaptera son modèle au travers de 4 leviers pour accélérer encore davantage sa création de valeur

- Allocation de capital
- Gestion actif-passif
- *Risk Partnerships* par le biais de la rétrocession
- Technologie et Données



Journée Investisseurs
7 septembre 2023

Présentation détaillée du plan stratégique 2024-2026



Assemblée Générale Mixte 2023

25 mai 2023

Fabrice Brégier
Président du comité des nominations

Rapport du président du comité des nominations

1 Introduction – Contexte

2 Evaluation du fonctionnement du conseil d'administration

3 Composition du conseil d'administration

4 Succession du président du conseil d'administration

1. Introduction – Contexte

Contexte

2023 est marquée par l'arrivée de Thierry Léger – après un intérim réussi de François de Varenne

28 juillet 2022

Démission de Kory Sorenson
Nomination de Bruno Pfister à la présidence du comité d'audit, et d'Adrien Couret à celle du comité des risques



25 janvier 2023

Décision de Laurent Rousseau de démissionner de l'ensemble de ses mandats



1^{er} mai 2023

Prise de fonction de Thierry Léger en qualité de directeur général

8 novembre 2022

Cooptation de Martine Gerow en remplacement de Kory Sorenson



26 janvier 2023

Nomination de François de Varenne en qualité de directeur général par intérim jusqu'au 30 avril 2023



Contexte

Recrutement d'un nouveau directeur général

Le 26 janvier 2023, Laurent Rousseau a démissionné de l'ensemble de ses mandats au sein de SCOR.

Sur proposition du comité des nominations, le conseil d'administration a choisi, à l'unanimité, **Thierry Léger** en qualité de nouveau directeur général – avec effet au 1^{er} mai 2023.

Sa nomination en qualité d'administrateur vous est proposée.

Transfuge de Swiss Re, Thierry Léger bénéficie de 25 ans d'expérience dans le secteur de la réassurance, à des responsabilités de premier plan. Ses compétences couvrent à la fois la réassurance vie, la réassurance de dommages et de responsabilité ainsi que la réassurance alternative. Le conseil d'administration a la conviction que Thierry Léger dispose de toutes les compétences professionnelles et des qualités managériales requises.

François de Varenne, membre du comité exécutif en charge des Investissements, de la Technologie, de la Transformation et de la Corporate Finance du Groupe, a assuré, avec succès, l'intérim du 26 janvier au 30 avril 2023. Depuis l'arrivée de Thierry Léger, François de Varenne a retrouvé sa place au sein du comité exécutif.



Contexte

Cooptation de Martine Gerow

Le 8 novembre 2022, **Martine Gerow** a été cooptée administratrice de SCOR en remplacement de Kory Sorenson, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de cette dernière – soit jusqu'à cette assemblée.

Martine Gerow, de nationalité française et américaine, est diplômée d'HEC Paris et titulaire d'un MBA de la Columbia University – Graduate School of Business de New York. Après avoir occupé plusieurs responsabilités dans des directions financières, elle est désormais directrice financière du groupe Accor.

Administratrice indépendante, Martine Gerow a rejoint le comité stratégique, le comité d'audit, et le comité développement durable.

La ratification de sa cooptation, et le renouvellement de son mandat pour 2 ans vous sont proposés.



2. Evaluation du fonctionnement du conseil

Rappels sur la gouvernance de SCOR (1/2)

Une gouvernance conforme aux standards les plus élevés et aux meilleures pratiques

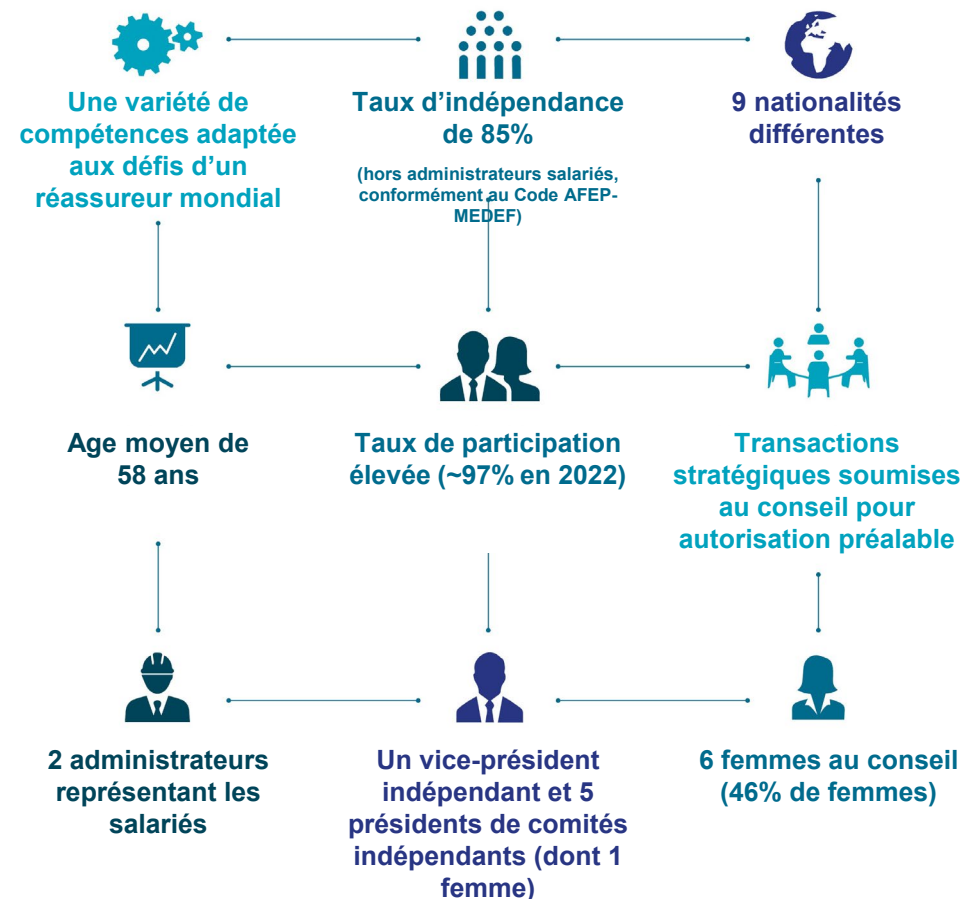
46% de femmes

46% d'administrateurs étrangers

85% d'administrateurs indépendants



Evaluation externe du fonctionnement du conseil réalisée par Egon Zehnder en 2022




Rappels sur la gouvernance de SCOR (2/2)

Sept comités assistant le conseil d'administration dans ses missions




Comité stratégique

Président




Denis Kessler

Membres
Fabrice Brégier
Adrien Couret
Martine Gerow
Patricia Lacoste
Vanessa Marquette
Bruno Pfister
Augustin de Romanet
Thomas Saunier
Claude Tendil
Natacha Valla
Zhen Wang
Fields Wicker-Miurin



Comité d'audit

Président




Bruno Pfister

Membres
Fabrice Brégier
Adrien Couret
Martine Gerow
Patricia Lacoste
Vanessa Marquette
Augustin de Romanet
Natacha Valla



Comité des risques

Président




Adrien Couret

Membres
Vanessa Marquette
Bruno Pfister
Augustin de Romanet
Natacha Valla
Zhen Wang
Fields Wicker-Miurin



Comité développement durable

Président




Augustin de Romanet

Membres
Martine Gerow
Patricia Lacoste
Vanessa Marquette
Pietro Santoro
Natacha Valla
Fields Wicker-Miurin




Comité des rémunérations

Présidente




Fields Wicker-Miurin

Membres
Fabrice Brégier
Marc Bükér
Patricia Lacoste
Bruno Pfister
Claude Tendil




Comité des nominations

Président




Fabrice Brégier

Membres
Adrien Couret
Denis Kessler
Vanessa Marquette
Thomas Saunier
Claude Tendil
Fields Wicker-Miurin



Comité de gestion de crise

Président



Denis Kessler

Membres
Fabrice Brégier
Adrien Couret
Vanessa Marquette
Bruno Pfister
Augustin de Romanet
Claude Tendil
Fields Wicker-Miurin

Synthèse des travaux d'Egon Zehnder et du comité

Un fonctionnement adéquat, et l'ambition d'une amélioration constante

Les administrateurs sont satisfaits du fonctionnement du conseil, qui joue pleinement son rôle d'organe collégial d'administration du Groupe, à même de prendre des décisions éclairées en toutes circonstances.

Face aux défis des dernières années, le conseil a su démontrer toutes ses qualités, en restant solide, soudé et agile, au service de SCOR.

Le président du conseil d'administration, qui préside au destin de SCOR depuis 20 ans, continue à faire bénéficier le Groupe de son expertise et de ses connaissances.









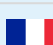










La cohésion du conseil et sa faculté à prendre, collégialement, les bonnes décisions sont aussi liées à la qualité et la richesse des échanges en son sein et au sein de ses comités. Les administrateurs notent la capacité non seulement du président, mais aussi du vice-président et des présidents de comités, à animer les débats pour tirer le meilleur parti de l'expertise et de l'expérience de chacun, au service de l'intelligence collective.

Les administrateurs ont par ailleurs émis le souhait que soit envisagée l'audition, à certaines réunions du conseil, d'intervenants extérieurs, comme des analystes, des clients, ou des investisseurs, afin d'entendre leur point de vue et de pouvoir y répondre à travers leurs travaux.

3. Composition du conseil d'administration

Une composition riche et équilibrée

7 mandats arrivent à échéance (en bleu). Leur renouvellement est proposé

Informations individuelles						Mandat			
Administrateurs	Fonctions principales	Age	Genre	Nationalité	Nombre de mandats dans des sociétés cotées	Indépendance	Première nomination	Fin de mandat	Ancienneté au sein du conseil
D. KESSLER (président)	Président de SCOR SE	71	M		2	Non	04/11/2002	2024	20
A. DE ROMANET (vice-président)	Président-directeur général d'AEROPORTS DE PARIS	62	M		1	Oui	30/04/2015	2023	7
F. BRÉGIER	Président de PALANTIR FRANCE	61	M		2	Oui	26/04/2019	2025	3
M. BÜKER (salarié)	Directeur de Marché de la Méditerranée du Sud, de l'Afrique du Nord et de l'Afrique Francophone de SCOR SE	55	M	 	0	Non	18/05/2022	2025	<1
A. COURET	Directeur général d'AEMA GROUP	39	M		0	Oui	06/11/2020	2023	2
M. GEROW	Directrice financière d'ACCOR GROUP	62	F	 	1	Oui	08/11/2022	2023	<1
HOLDING MALAKOFF HUMANIS (rep. par T. SAUNIER)	Directeur général de MALAKOFF HUMANIS GROUP	56	M		0	Oui	27/04/2017	2023	5
P. LACOSTE	Président-directeur général de PREVOIR	61	F		1	Oui	30/06/2021	2024	1
V. MARQUETTE	Associée de LOYENS & LOEFF	51	F		0	Oui	30/04/2015	2023	7
B. PFISTER	Administrateur	63	M		1	Oui	27/04/2016	2024	6
P. SANTORO (salarié)	Responsable des services généraux de la succursale allemande de SCOR SE	44	M	 	0	Non	18/05/2022	2025	<1
C. TENDIL	Administrateur	77	M		1	Non	15/05/2003	2024	19
N. VALLA	Doyenne de SCIENCES-PO School of Management and Innovation	47	F		2	Oui	16/06/2020	2025	2
Z. WANG	Administrateur	66	F		0	Oui	26/04/2018	2023	4
F. WICKER-MIURIN	Partner de LEADERS' QUEST	64	F	 	2	Oui	25/04/2013	2023	9

1 nomination, 1 ratification et 7 renouvellements

Nomination de Thierry Léger en qualité d'administrateur, ratification de la cooptation de Martine Gerow, et renouvellement des 7 mandats d'administrateurs indépendants arrivant à échéance



Thierry Léger

Directeur général



Augustin de Romanet

Vice-président
Président du comité
développement durable



Adrien Couret

Président du comité des risques



Martine Gerow



Holding Malakoff Humanis
représentée par
Thomas Saunier



Vanessa Marquette



Zhen Wang



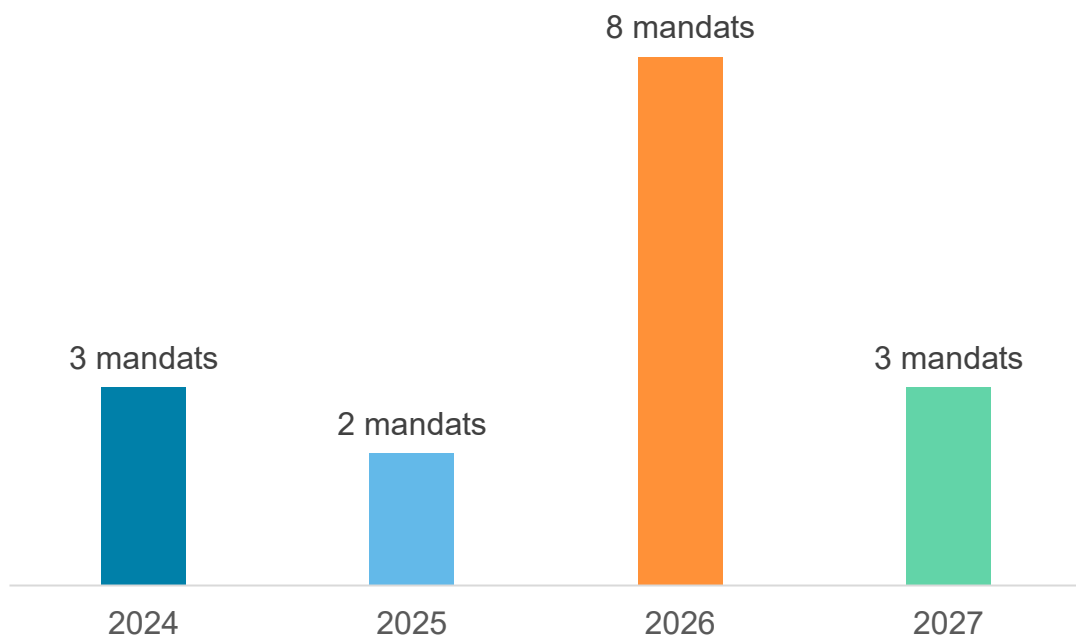
Fields Wicker-Miurin

Présidente du comité des rémunérations

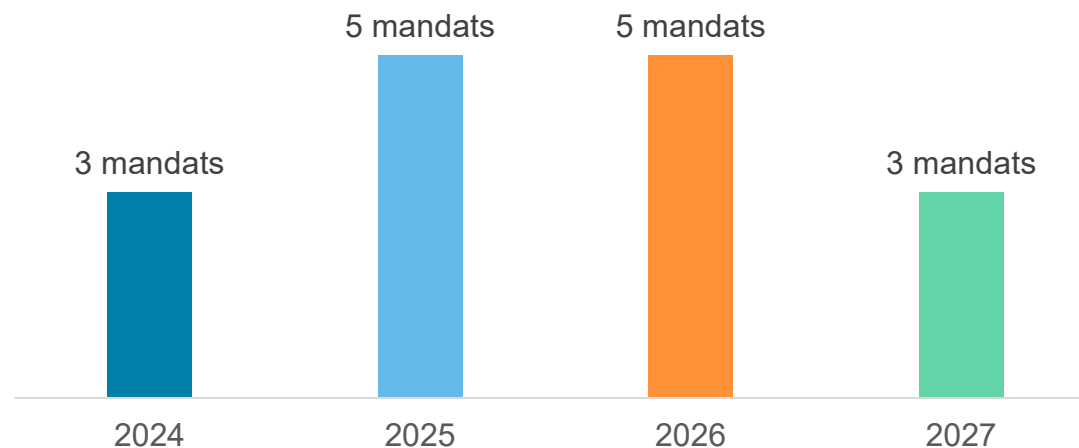
Amélioration de l'échelonnement des mandats

Martine Gerow, Zhen Wang et Fields Wicker-Miurin seraient renouvelées pour 2 ans. Les autres pour 3 ans

Situation actuelle
Mandats à renouveler (hors salariés)



Echelonnement amélioré
Mandats à renouveler (hors salariés)



4. Succession du président du conseil d'administration

Un processus bien engagé

Un calendrier inchangé ; des travaux en cours et des annonces à venir

Travaux en cours

- Les travaux ont débuté en amont de l'assemblée générale 2022
- Les travaux sont conduits par le comité des nominations, assisté du cabinet Egon Zehnder – qui a réalisé l'évaluation externe du conseil, les deux missions étant complémentaires

Ambition et calendrier

- Ambition et calendrier sont inchangés : il s'agit d'annoncer le successeur de Denis Kessler, dont le mandat prend fin à l'assemblée générale 2024, avant la fin de l'année 2023
- Ce calendrier est celui annoncé à l'assemblée générale 2022

Processus

- Le comité des nominations a défini des critères de sélection précis. Egon Zehnder a entrepris la recherche de candidats potentiels répondant à ces critères
- Le comité des nominations a arrêté une short-list parmi ces candidats potentiels ; les personnes sélectionnées ont été interviewées par Egon Zehnder
- Les candidats internes seront prochainement appelés à se déclarer ; si des membres du comité des nominations se déclarent, ils seront invités à quitter le comité
- Egon Zehnder évaluera les candidatures internes – au même titre que les externes
- Une décision sera prise par le conseil, sur recommandation du comité des nominations – et sera annoncée au marché avant la fin de l'année



Assemblée Générale Mixte 2023

25 mai 2023

Fields Wicker-Miurin
Présidente du comité des rémunérations

Rapport de la présidente du comité des rémunérations

Le changement dans la continuité

1 Introduction – Contexte

2 Rémunérations 2022 : votes ex-post

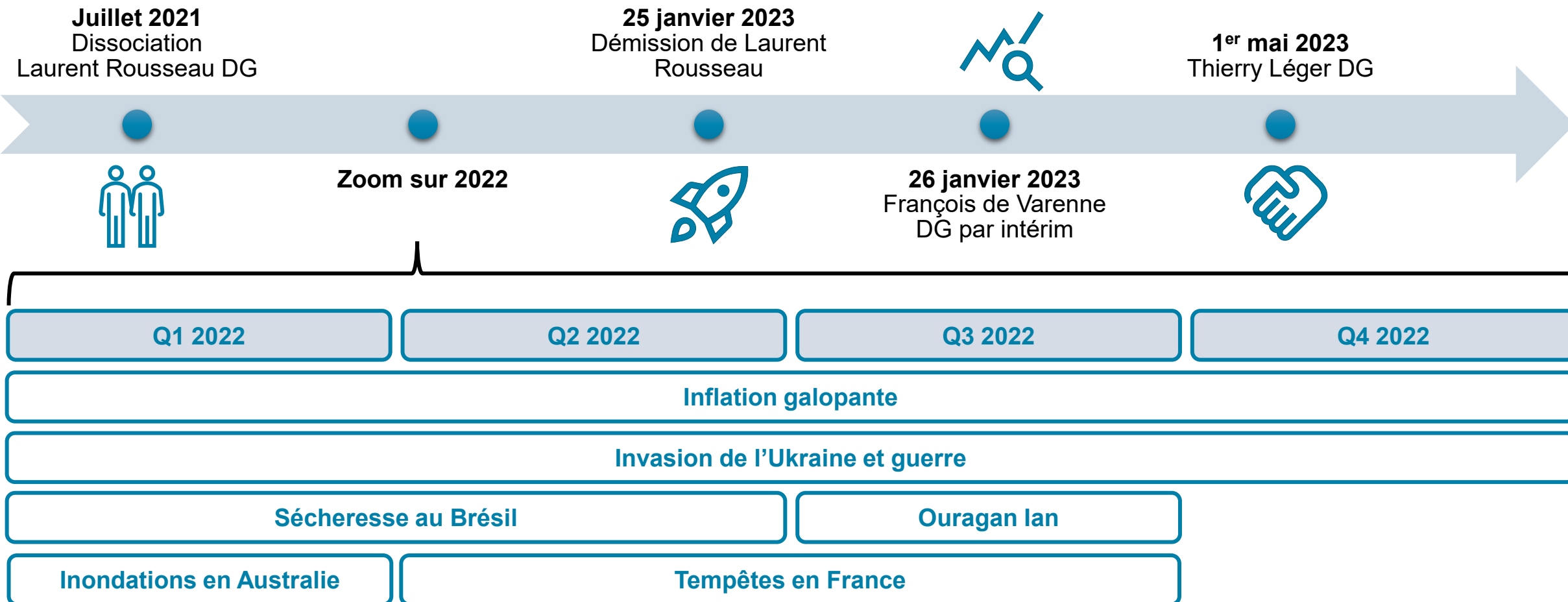
3 Politiques de rémunération 2023 : votes ex-ante

4 Synthèse – Conclusion

1. Introduction – Contexte

Contexte

Rappel de quelques évènements marquants des derniers mois



8 résolutions

8 résolutions « say-on-pay » sont soumises à l'AG 2023

Résolution ex-post 5

Approbation des informations du rapport sur le gouvernement d'entreprise : rémunération 2022 des administrateurs, du président du conseil et du DG & Ratios de rémunérations

Résolution ex-post 6

Rémunération 2022 du président (Denis Kessler)

Résolution ex-post 7

Rémunération 2022 du directeur général (Laurent Rousseau)

Résolution ex-ante 8

Politique de rémunération 2023 des administrateurs

Résolution ex-ante 9

Politique de rémunération 2023 du président

Résolutions ex-ante 10 à 12

Politiques de rémunération 2023 des directeurs généraux

10 : Laurent Rousseau

1^{er} janvier – 25 janvier 2023

11 : François de Varenne

26 janvier – 30 avril 2023

12 : Thierry Léger

À compter du 1^{er} mai 2023

Résolutions 33 & 34

Attribution d'actions de performance et d'options de souscription ou d'achat d'actions aux dirigeants et salariés du groupe

2. Rémunérations 2022 : votes ex-post

Rémunération 2022 de Denis Kessler en qualité de président

La rémunération 2022 est simple et transparente ; elle est conforme à la politique approuvée à une majorité de 95 %

Rémunération fixe	600 000 euros
Rémunération en qualité d'administrateur	122 000 euros Rémunération déterminée en fonction de la politique de rémunération des administrateurs
Régimes de santé et de prévoyance	Régimes de santé et de prévoyance du groupe Assurance-décès spécifique
Autres	Conseiller, Assistante, Bureau et Voiture

Rémunération 2022 de Laurent Rousseau en qualité de DG

La rémunération 2022 est conforme à la politique approuvée à une majorité de 93 %. Elle prend en compte son départ en janvier 2023

Rémunération fixe	800 000 euros
Bonus	528 000 euros – taux d'atteinte de 66 % Versement soumis au vote ex-post
LTIs (attributions de 2022 réduites en raison de la démission en janvier 2023)	Proratisation à la suite de la démission : 21 058 actions (sur 70 000, soit 30,1 %) et 13 544 options (sur 60 000, soit 22,6 %) Conditions de performance inchangées
Autres	Indemnité de départ classique (voir ci-après) Régimes de santé et de prévoyance du groupe Voiture

Rémunération 2022 de Laurent Rousseau en qualité de DG

Rappel des conditions financières du départ de Laurent Rousseau

**LTIs attribuées en tant que
salarié de SCOR**
(jusqu'à fin juin 2021)

Maintien des droits aux actions et options dont la période d'acquisition prend fin, au plus tard, le 31 décembre 2023

**LTIs attribuées en tant que
directeur général**
(depuis juillet 2021)

Proratisation en fonction de la durée du mandat au cours de la période d'acquisition (conformément à la politique 2022 approuvée à 93 %)

- **LTIs 2021** : 7 412 actions conservées sur 15 000 (49,4 %), et 5 191 options sur 14 000 (37,1 %)
- **LTIs 2022** : 21 058 actions conservées sur 70 000 (30,1 %), et 13 544 options sur 60 000 (22,6 %)

Conditions de performance et périodes d'acquisition inchangées

Indemnité de départ

Absence de versement (conformément à la politique 2022 approuvée à 93 %)

Condition de performance : non-atteinte

Rappel : Montant théorique : 2 ans de rémunération fixe et variable

3. Politiques de rémunération 2023 : votes ex-ante

Politiques de rémunération 2023 : travaux préparatoires

Le comité des rémunérations s'est réuni à plusieurs reprises début 2023 pour élaborer les politiques de rémunération des dirigeants

Courant 2022

Premières réflexions sur les politiques de rémunération 2023 :

- (1) analyser les benchmarks
- (2) réfléchir aux réponses à apporter aux enjeux ESG
- (3) chercher à améliorer l'alignement avec les attentes et intérêts des investisseurs



28 février 2023

Finalisation des politiques de rémunération du président et des administrateurs

- Poursuite des travaux sur les politiques de rémunération des DG :
- (1) ajustement de la cible du critère environnemental
 - (2) Remplacement du critère social



25 janvier 2023

Décision de Laurent Rousseau de démissionner

Elaboration par le comité des rémunération des principes de rémunération des DG (arrêtés par le conseil le 26)



5 avril 2023

Finalisation des politiques de rémunération des DG à l'aune d'IFRS 17 :

- (1) introduction de la CVE
- (2) ajustement des cibles de ROE et de dépenses

Politiques de rémunération 2023 : impact d'IFRS 17

Le ROE est remplacé par la CVE, déterminée selon la norme IFRS 17 et plus à même de refléter la performance financière de SCOR

Valeur Economique

Valeur de la franchise SCOR et de son portefeuille

C'est-à-dire à la somme des fonds propres et de la marge de service contractuelle (CSM) – qui représente les profits futurs attendus et qui seront reconnus en résultat au rythme de l'écoulement des engagements

Croissance de la Valeur Economique CVE

Pour l'exercice 2023, la CVE cible est de **700 points de base au-dessus du taux sans risque** au cours du cycle (calculé sur une moyenne mobile sur 5 ans des taux sans risques à 5 ans)

Utilisation de la CVE

La CVE remplace le ROE pour :

- les LTIs de François de Varenne, de Thierry Léger (et des membres du Comex) ; et
- le bonus de Thierry Léger

Les échelles d'appréciation du ROE sont conservées en 2023 ; leur pertinence sera réévaluée en 2024

Politiques de rémunération 2023 : principes fondateurs

Des politiques répondant aux mêmes principes qu'en 2022

Les politiques de rémunération des mandataires sociaux ont été élaborées selon les mêmes principes qu'en 2022. Elles sont en outre adaptées au contexte de l'année – et tiennent compte, notamment, des conséquences de l'adoption de la norme IFRS 17.

1

Rémunération transparente

2

Critères mesurables

(montants plafonnés et taux d'atteinte facilement mesurables)

3

Rémunération compétitive

(par comparaison avec les pairs et au regard du profil du nouveau directeur général et de sa rémunération passée)

4

Alignement d'intérêts

(bonus lié à la performance et part importante de la rémunération en actions et stock-options)

5

Rémunération efficace

(critères de performance ajustés pour tenir compte d'IFRS 17 et avec une importance accrue pour les sujets ESG)

6

Rémunération conforme aux attentes des investisseurs

Politique de rémunération 2023 des administrateurs (hors DG)

Un ajustement de la clef de répartition, dans une enveloppe inchangée

Enveloppe inchangée de 2 000 000 euros (approuvée à 95 % en 2022)
 Mécanisme de réduction au pro rata en cas de dépassement

Rémunération fixe	Rémunération variable			Actions
28 000 euros	Participation	Présidences comités	Administrateurs non-résidents	10 000 euros en actions hors administrateurs salariés
	3 000 euros par réunion du conseil ou d'un comité	Tout sauf audit et risques 6 000 euros par réunion	+ 2 000 euros par réunion du conseil à laquelle ils participent en personne	
		Audit et risques 9 000 euros par réunion		

Politique de rémunération 2023 des administrateurs (hors DG)

Rappels sur 2022

Montant attribué au titre de l'exercice 2022 : 1 799 567 euros (sur 2 000 000 euros)



Politique de rémunération 2023 du président

Une politique strictement identique à celle de 2022, approuvée à 95 %

Rémunération fixe

600 000 euros

Ni bonus, ni LTIs

Obligation de conserver 50% des actions 2019, 2020 et 2021 acquises

Rémunération en qualité d'administrateur

Rémunération déterminée en fonction de la politique de rémunération des administrateurs

Pas de rémunération supplémentaire par réunion présidée

Régimes de santé et de prévoyance

Régimes de santé et de prévoyance du groupe

Assurance-décès spécifique

Autres

Conseiller, Assistante, Bureau et Voiture

Politique de rémunération 2023 de Laurent Rousseau (janvier 2023)

Le prolongement de la politique 2022, approuvée à 93 %

	2022	Janvier 2023
Rémunération fixe	800 000 euros	Montant identique : 800 000 euros (54 545 euros pour le mois de janvier 2023)
Bonus	<p>Cible : 800 000 euros</p> <p>Structure (critères de performance) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● 90 % de critères quantitatifs ● 70 % de critères financiers 	<p>Cible identique : 800 000 euros (54 545 euros pour le mois de janvier 2023)</p> <p>Structure :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Même structure qu'en 2022 ● Cibles de ROE et de dépenses ajustées en IFRS 17 ● Critères RSE mis à jour
LTI	<ul style="list-style-type: none"> ● 21 058 actions de performance conservées sur les 70 000 attribuées ● 13 544 stock-options conservées sur les 60 000 attribuées 	Pas d'attribution au titre de janvier 2023

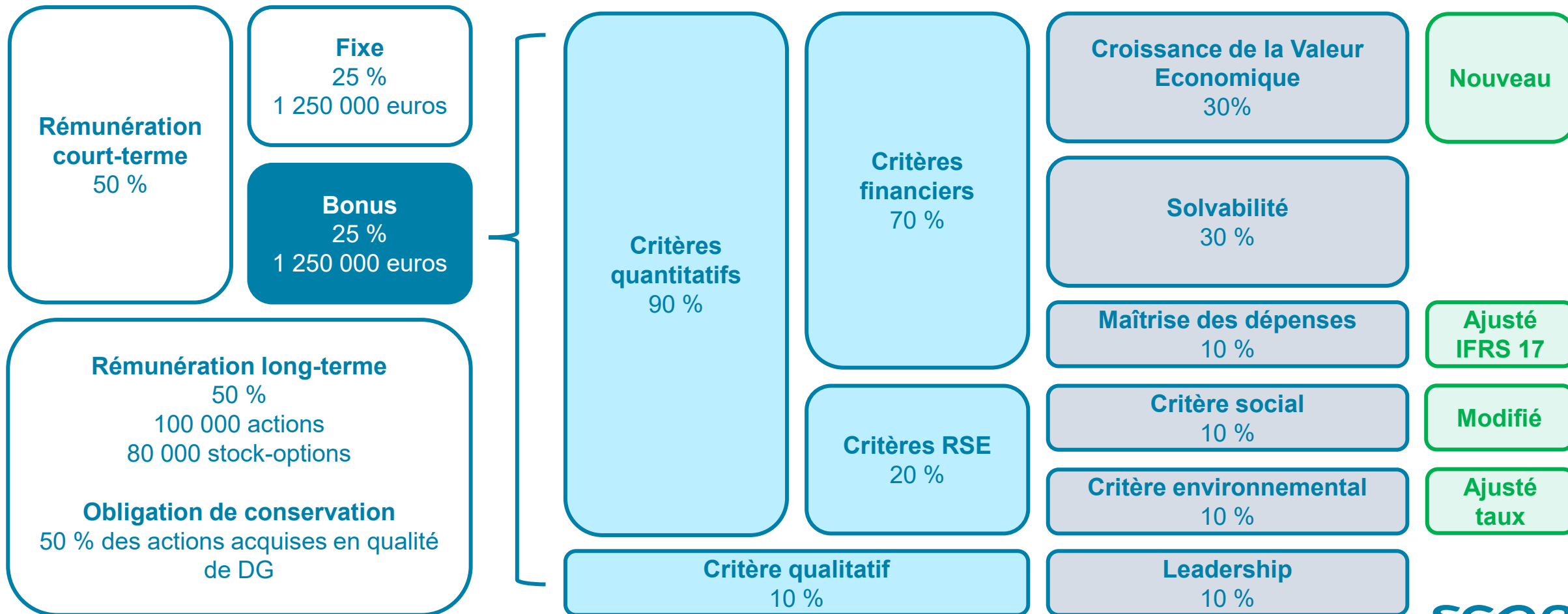
Politique de rémunération 2023 de François de Varenne (intérim)

Une politique sur mesure alignée sur les objectifs assignés par le conseil

		Février – Avril 2023 (intérim)		
Rémunération fixe	Montant identique à Laurent Rousseau : 800 000 euros (212 122 euros pour la période d'intérim)			
Bonus	Cible identique à Laurent Rousseau : 800 000 euros (212 122 euros pour le mois de janvier 2023)			
	Structure spécifique aux missions confiées à François de Varenne :			
	Objectifs financiers	70 %	Préparation du plan opérationnel 2023	30 %
			Adoption d'IFRS 17	30 %
			Préparation du budget 2023	10 %
Objectifs business	20 %	Optimisation du portefeuille P&C	10 %	
		Préparation du plan stratégique	10 %	
Objectif d'organisation	10 %	Préparation de l'arrivée de Thierry Léger	10 %	
LTI	Volumes identiques à Laurent Rousseau : 70 000 actions de performance et 60 000 stock-options Conditions de performance mises à jour pour tenir compte de l'adoption d'IFRS 17			

Politique de rémunération 2023 de Thierry Léger (à compter de mai 2023)

Une structure de rémunération équilibrée, conforme aux meilleures pratiques



Politique de rémunération 2023 de Thierry Léger (à compter de mai 2023)

Des « transitional benefits » pour compenser la perte d'actions et de bonus en espèces Swiss Re, avec des conditions de performance

Perte d'actions et de bonus différés Swiss Re

En rejoignant SCOR, Thierry Léger perd:

- des droits à actions Swiss Re (soumises à conditions de performance)
- des bonus en espèces dont le paiement était simplement différé (sans condition de performance)

Actions SCOR compensant la perte de ces actions et bonus

Attribution d'actions pour compenser la perte des actions et bonus Swiss Re

Nombre d'actions SCOR déterminé pour compenser, à l'euro près, la valeur des actions et bonus Swiss Re (sur la base des cours et taux de change au 26 janvier 2023 – jour du recrutement)

Conditions attachées aux actions SCOR

Dates d'acquisition alignées sur celles de vesting ou paiement des actions et bonus Swiss Re :

4 tranches, de mars 2024 à mars 2027 (périodes d'évaluation de 2023 à 2026, selon les tranches)

Conditions de performance applicables à l'ensemble des actions SCOR

Rémunération long-terme : actions de performance et stock-options

Renouvellement – à l’identique – des autorisations à l’effet d’attribuer des actions et des options aux dirigeants et salariés du groupe

Volume des autorisations



- **Actions** : 3 millions
- **Stock-options** : 1,5 million

Conditions de performance



- **Directeur général & Comex** : conditions de performance exigeantes, ajustées pour tenir compte d’IFRS 17
- **Salariés Partners** : condition(s) de performance obligatoire(s)
- **Salariés non-Partners** : condition(s) de performance facultative(s)

Absence de dilution



- **Actions existantes** achetées sur le marché
- **Stock-options** compensées par une politique systématique d’acquisition et d’annulation d’un nombre d’actions équivalent sur le marché

3 **Actions de performance**
ans (vesting & mesure de la performance)

6 **Long Term Incentive Plan***
ans (vesting & mesure de la performance)

3 **Stock-Options**
ans (mesure de la performance)

4 ans (vesting)

4. Synthèse – Conclusion

Une année riche

Le comité des rémunérations a travaillé pour anticiper et réagir face aux évolutions, dans l'intérêt de SCOR et ses actionnaires



Un succès : l'élaboration d'une politique de rémunération satisfaisante et juste à la fois pour SCOR et pour Thierry Léger, afin d'attirer et retenir notre nouveau directeur général



Un défi relevé : la mise en conformité des politiques de rémunération à la norme IFRS 17



Un souci constant : la prise en compte de l'avis de nos actionnaires et investisseurs, tout en relevant les défis, dans l'intérêt de SCOR



Une fierté : le soutien massif des actionnaires à nos politiques de rémunération, après des années de taux d'approbation en demi-teinte



Une ambition : poursuivre le travail entrepris depuis plus d'un an, afin de continuer à concevoir et mettre en œuvre des politiques de rémunération attractives et incitatives, et qui assurent l'alignement des intérêts des actionnaires, de ceux du Groupe et de ceux des dirigeants



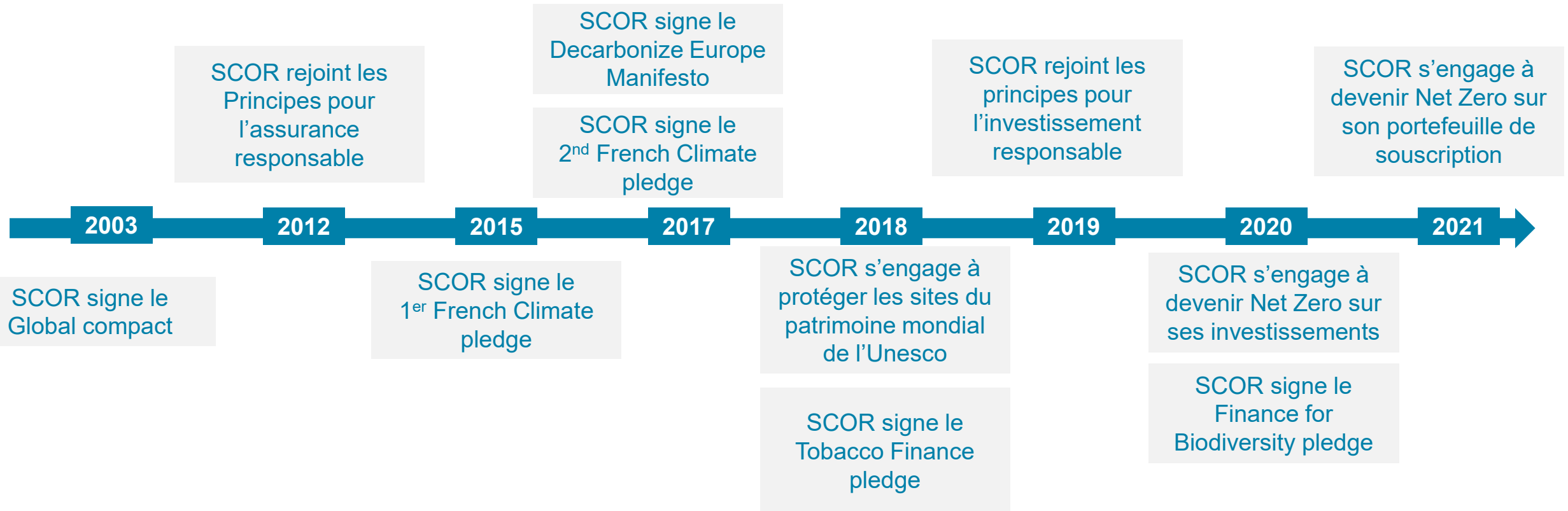
Assemblée Générale Mixte 2023

25 mai 2023

Augustin de Romanet
Président du Comité de développement durable

Stratégie climat

Stratégie climat – Un enjeu majeur pour SCOR



Stratégie climat – Théorie du changement

① Réduire

Réduction des émissions de gaz à effet de serre dans les portefeuilles de souscription et d'investissement, et dans les opérations

② Engager

Engagement avec les clients et avec les entreprises dans lesquelles le Groupe investit:

- sensibiliser
- informer
- accompagner

③ Faciliter

Support à la transition vers une économie bas carbone:

financer et assurer les projets liés aux énergies bas carbone

①

+

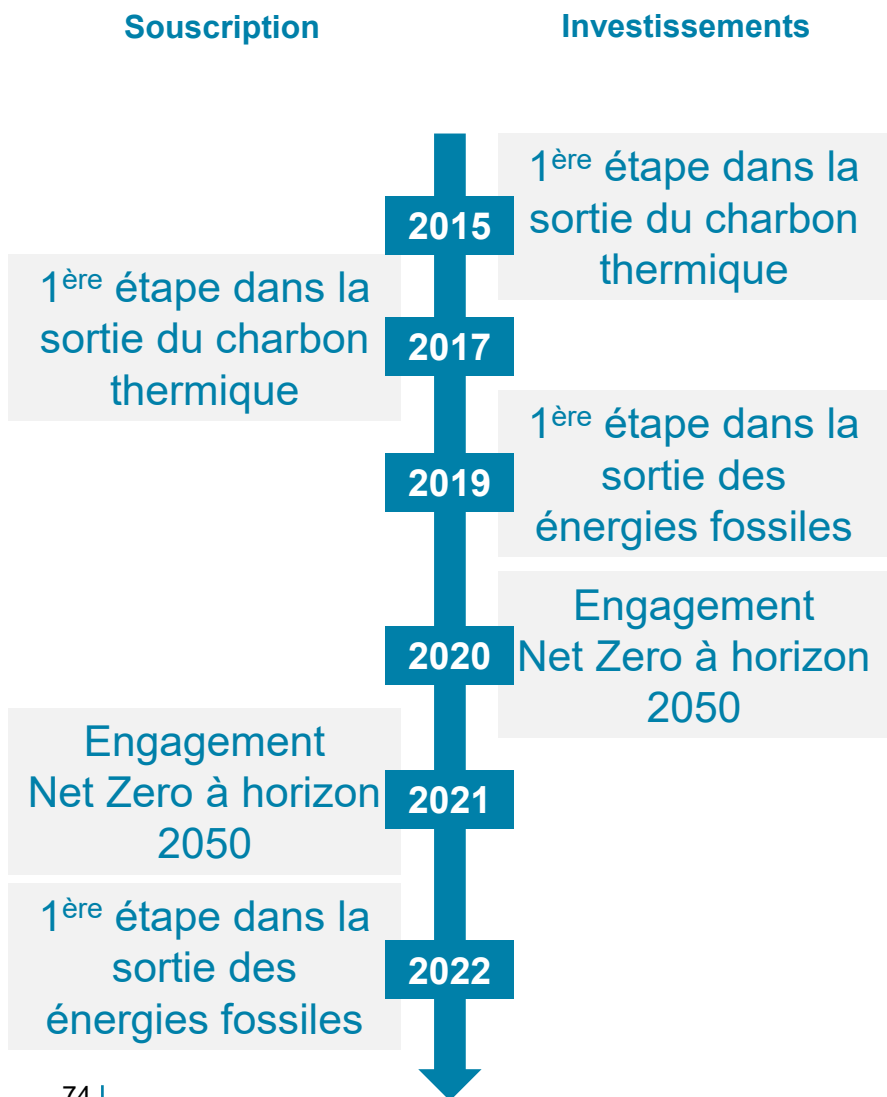
②

+

③

Baisse des émissions dans l'atmosphère et participation à la lutte contre le réchauffement climatique

① Réduire les émissions



Exclusions sectorielles

Souscription	Investissements
Charbon thermique Pétrole Gaz	Charbon thermique Pétrole Gaz

Cibles intermédiaires de réduction d'émissions

Souscription	Investissements
En cours de développement	Réduction de l'intensité carbone du portefeuille d'obligations d'entreprises et d'actions de 27% d'ici 2025 et de 55% d'ici 2030 ¹⁾

② Engager et aider les acteurs de l'économie réelle dans leur transformation vers une économie bas carbone

Une expertise des risques et en particulier du risque climatique

Une expertise de la tarification des risques

SCOR soutient la recherche sur les risques à travers la fondation SCOR pour la science

Souscription

Sensibiliser les clients aux risques est dans l'ADN du Groupe et au cœur du métier des souscripteurs

Investissements

Compte tenu de la taille de son portefeuille d'actifs et de la prépondérance des obligations, SCOR favorise l'engagement collectif

③ Faciliter la transition vers une économie bas carbone

Souscription

SCOR a développé une expertise reconnue dans la souscription des nouvelles énergies

Investissements

SCOR finance la transition à travers des investissements ciblés dans:

- l'immobilier en direct avec la création de m2 « verts »
- la dette immobilière finançant des immeubles « verts »
- la dette infrastructure tournée vers les infrastructures de transition
- les « green bonds » et les « sustainable bonds »

Investissements verts
8,3 % du portefeuille d'actifs à
fin 2022